

Contrat de licence d'utilisateur final

Le présent Contrat de licence d'utilisateur final (le « **Contrat** ») est un accord entre la personne ou l'entité commerciale qui obtient une licence pour le Logiciel, conformément aux conditions du Contrat (« **vous** »), et Acumatica, Inc. (« **Acumatica** »).

Veillez lire attentivement les conditions générales du Contrat car elles entrent en vigueur à la première des éventualités suivantes : (i) l'émission d'une clé de licence du Logiciel, (ii) votre première utilisation du Logiciel, ou (iii) votre envoi du Bon de commande Acumatica.

1. Définitions

« **Propriété intellectuelle d'Acumatica** » désigne le Logiciel, la Documentation et toutes les marques de commerce et de service détenues ou utilisées par Acumatica, y compris les droits de propriété intellectuelle connexes en vertu des lois sur les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les brevets ou les marques de commerce.

« **Bon de commande Acumatica** » désigne le Bon de commande Acumatica que vous avez signé lorsque vous avez acheté votre Licence perpétuelle ou votre Licence d'abonnement auprès de votre Revendeur Acumatica autorisé ou d'Acumatica.

« **Société affiliée** » désigne toute entité qui vous contrôle ou est contrôlée ou est sous contrôle commun par vous. Aux fins de la phrase précédente, « contrôle » désigne la propriété ou le contrôle direct ou indirect de plus de 50 % des droits de vote de l'entité concernée.

« **Contrat** » désigne le présent Contrat de licence d'utilisateur final et inclut l'Addenda sur le traitement des données d'Acumatica qui figure sur <https://www.acumatica.com/agreements/>, de même que toute annexe au Contrat.

« **Revendeur Acumatica autorisé** » désigne un partenaire commercial qui a conclu une relation contractuelle avec Acumatica pour vendre des licences de logiciels et des services d'Acumatica aux utilisateurs finaux.

« **Renseignements confidentiels** » désigne tous vos renseignements, matériel et données, et ceux d'Acumatica ou de tiers (i) qui sont étiquetés ou désignés par écrit comme confidentiels ou exclusifs; (ii) qui sont verbaux ou autrement intangibles et dont la partie divulgateur informe la partie réceptrice qu'ils sont exclusifs ou confidentiels ou (iii) qui, compte tenu de la nature de ces renseignements et/ou des circonstances de leur divulgation, la partie destinataire sait ou devrait raisonnablement savoir qu'ils sont confidentiels ou exclusifs, y compris les logiciels, les informations financières, les plans, les prévisions, la propriété intellectuelle, les méthodologies, les algorithmes, les accords, les informations commerciales, les concepts techniques, les renseignements sur les clients, les analyses stratégiques et les développements internes. Les Renseignements confidentiels ne comprennent pas les renseignements (i) qui sont ou deviennent connus du public sans aucune faute ou participation de la partie destinataire, (ii) qui étaient en possession de la partie destinataire avant le moment où ils ont été reçus de la partie divulgateur ou sont entrés en possession de la partie destinataire par la suite, dans chaque cas obtenus légalement d'une source autre que la partie divulgateur et non assujettie à une obligation de confidentialité ou de restriction d'utilisation ou (iii) qui sont développés de façon indépendante par la partie destinataire par des personnes n'ayant pas accès aux Renseignements

confidentiels de la partie divulgateur.

« **Documentation** » désigne les manuels de l'utilisateur accompagnant le Logiciel.

« **Employé** » désigne vos employés, consultants, travailleurs occasionnels, entrepreneurs indépendants et retraités et ceux de vos Sociétés affiliées, dont les dossiers commerciaux sont ou peuvent être gérés par le Logiciel et pour lesquels une licence d'utilisation du Logiciel abonnement a été achetée.

« **Frais** » a le sens qui lui est attribué à la section 4.

« **Clé de licence** » désigne la chaîne de données qui vous est fournie par Acumatica et qui, au moment de l'installation, permet l'utilisation du Logiciel dans un environnement de production conformément à votre Bon de commande Acumatica.

Le « **Guide sur l'attribution de licence** », qui se trouve à l'adresse www.acumatica.com/agreements fournit des conseils pour vous aider à répondre aux questions sur le Logiciel et votre utilisation du Logiciel.

« **Licence perpétuelle** » désigne une licence pour laquelle vous payez des Frais uniques pour obtenir le droit d'utiliser et de déployer le Logiciel, que ce soit dans vos locaux ou chez votre fournisseur d'hébergement préféré.

« **Production** » désigne l'utilisation du Service par vous ou votre Employé ou la vérification écrite effectuée par Acumatica et sa mise à disposition du Service (i) pour gérer les Employés; (ii) pour générer des données pour vos registres/dossiers, ou (iii) pour contribuer au processus de prise de décisions.

« **Logiciel** » désigne le logiciel exclusif d'Acumatica, y compris tout module ou ajout que vous pouvez choisir d'installer ou d'utiliser ou auquel vous pouvez choisir de vous abonner. Aux fins du présent Contrat, le « Logiciel » comprend toute Mise à jour que vous avez le droit d'installer ou d'utiliser.

« **Plan d'entretien du Logiciel** » désigne un plan d'entretien pour le Logiciel fourni par Acumatica et acheté auprès de votre Revendeur Acumatica autorisé ou Acumatica.

« **Licence d'abonnement** » désigne une licence pour laquelle vous payez des Frais périodiques pour obtenir le droit d'utiliser et de déployer le Logiciel, que ce soit dans vos locaux ou chez votre fournisseur d'hébergement préféré.

« **Versión prise en charge** » désigne toute version du Logiciel répertoriée comme une version prise en charge dans la politique de cycle de vie d'Acumatica. Toutes les versions du Logiciel sont prises en charge pendant au moins 18 mois après leur version initiale.

« **Compte** » désigne les données logiquement séparées dans une base de données unique.

« **Application tierce** » désigne les applications sous licence de tiers qui se connectent au Logiciel ou interagissent avec celui-ci.

« **Mises à jour** » désigne toute correction et amélioration, y compris les correctifs, les réparations à chaud, les correctifs, les mises à jour, les changements et les mises à niveau du Logiciel, si et lorsqu'ils sont mis à la disposition des utilisateurs finaux par l'intermédiaire du portail d'Acumatica (portal.acumatica.com). Les Mises à jour n'incluent pas les nouveaux modules ou modules complémentaires du Logiciel qui comprennent de nouvelles fonctionnalités pour lesquelles Acumatica facture des frais distincts à ses utilisateurs finaux.

« **Vos contributions** » désigne les suggestions, les demandes d'amélioration, les recommandations ou autres commentaires fournis par vous et vos employés concernant la fonctionnalité du Logiciel.

2. Licence

2.1 Nature de la licence. Sous réserve de votre Bon de commande Acumatica, le présent Contrat concerne la licence du Logiciel sur l'une des bases suivantes :

- Licence perpétuelle ou
- Licence d'abonnement

2.2 Octroi de licence. Par la présente, Acumatica vous accorde et vous acceptez une licence limitée et non exclusive pour utiliser le Logiciel, sous forme de code objet lisible par machine uniquement et la Documentation, uniquement de manière autorisée dans le présent Contrat. Le Logiciel est concédé sous licence en fonction d'un ou de plusieurs des éléments suivants, tel que précisé dans votre Bon de commande Acumatica :

- le nombre de copies du Logiciel sous licence;
- les modules/ajouts sous licence;
- le nombre d'utilisateurs qui peuvent accéder au Logiciel;
- le volume transactionnel;
- le nombre de Comptes;
- le nombre de cœurs d'unité centrale de traitement de processeur utilisés par Acumatica et
- le nombre de sites Web d'Acumatica.

2.3 Licence limitée temporaire. Dans le cas où Acumatica vous a fourni le Logiciel (i) pour évaluer le Logiciel, (ii) en tant que Revendeur Acumatica autorisé, non pour la revente, (iii) en tant qu'institution d'enseignement supérieur, pour une utilisation par le personnel et/ou les étudiants, sans Frais ou (iv) aucuns Frais ne sont facturés pour l'utilisation du Logiciel, alors, sous réserve de votre conformité aux modalités de ce Contrat, Acumatica vous accorde une licence non exclusive et non transférable pour l'utilisation et l'exploitation du Logiciel uniquement pour le ou les buts convenus par Acumatica et vous. L'utilisation du Logiciel accordée en vertu de la présente section 2.3 est limitée de la manière suivante : (a) vous ne pouvez utiliser le Logiciel que pour le nombre d'ordinateurs spécifiquement autorisé par Acumatica; (b) vous ne pouvez utiliser le Logiciel qu'aux fins expressément autorisées par Acumatica et sous réserve des éventuelles autres restrictions convenues par Acumatica et vous; (c) l'octroi de la licence peut être résilié par Acumatica moyennant un préavis écrit de dix (10) jours; (d) le Logiciel et la documentation connexe sont fournis « en l'état », sans garantie expresse ou implicite d'aucune sorte, et notamment sans garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, et (e) les sections 2.6, 4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1 et 7 du Contrat ne s'appliquent pas.

2.4 Portée de l'utilisation. Vous ou vos Sociétés affiliées pouvez utiliser le Logiciel pour chaque Clé de licence que vous avez achetée, pour le nombre de Comptes autorisés sur une seule base de données de production Acumatica. Vous pouvez également utiliser un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins de développement, d'essai, d'archivage et de formation sur des serveurs hors production. Aucun autre droit ou licence d'utilisation du Logiciel n'est accordé ou implicite. Vous êtes responsable de vous assurer que vos Sociétés affiliées respectent les conditions du présent Contrat. Sauf disposition contraire expresse dans le présent Contrat, vous ne pouvez pas :

- utiliser le Logiciel ou une copie, adaptation, transcription ou partie fusionnée du Logiciel, sauf de manière expressément autorisée par le présent Contrat;

- permettre à toute personne autre que les utilisateurs autorisés qui possèdent des Clés de licence légitimement obtenues et des Sociétés affiliées autorisées d'utiliser le Logiciel;
- désosser, décompiler ou démonter le Logiciel;
- publier le Logiciel pour que d'autres puissent le copier;
- louer ou prêter le Logiciel ou
- utiliser le Logiciel pour les services d'hébergement de logiciels commerciaux.

Vous pouvez faire des copies de la Documentation et la modifier aux fins de la formation interne des employés.

2.5 Environnements d'exploitation. Vous reconnaissez qu'Acumatica accorde une licence d'utilisation du Logiciel pour les environnements d'exploitation (services infonuagiques, serveurs, périphériques, systèmes de gestion de base de données et systèmes d'exploitation) pris en charge par Acumatica comme indiqué dans la Documentation.

2.6 Mises à jour du Logiciel.

2.6.1. Licences perpétuelles. Dans le cas des Licences perpétuelles, les mises à jour vous seront fournies tant que vous êtes actuellement couvert par un Plan d'entretien du Logiciel. Les mises à jour ne sont disponibles que si vous avez, ou avez mis à niveau une Version prise en charge. Si votre Plan d'entretien du Logiciel prend fin, des frais pourraient vous être facturés au titre de la période non couverte, ainsi que des frais de rétablissement et des pénalités, afin de vous inciter à acheter un nouveau Plan d'entretien du Logiciel.

2.6.2. Licences d'abonnement. Dans le cas des Licences d'abonnement, tant que vous êtes à jour pour le paiement de vos Frais d'abonnement, Acumatica vous fournira des Mises à jour sans frais supplémentaires. Si vous ne maintenez pas une Version prise en charge, Acumatica peut vous facturer un supplément après un préavis de trente (30) jours.

2.7 Clés de licence. Le Logiciel, lorsqu'il est utilisé en production, nécessite une Clé de licence aux fins d'installation et d'accès. Vous êtes responsable de l'utilisation de toute Clé de licence qui vous est attribuée et vous ne devez pas partager la ou les Clés de licence avec un tiers. Si votre Clé de licence est volée ou si vous soupçonnez une utilisation inappropriée ou illégale de votre Clé de licence, vous devez aviser rapidement Acumatica de cet événement. Une Clé de licence de remplacement vous sera émise, et la Clé de licence compromise sera désactivée.

2.8 Rapports d'utilisation. Acumatica se réserve le droit de recueillir des données sur l'utilisation du Logiciel pour s'assurer que celui-ci est utilisé conformément aux conditions du présent Contrat et au type de licence que vous avez achetée. Le Logiciel surveille le nombre d'utilisateurs, les volumes de transactions, l'utilisation des ressources, les numéros de clé de licence, les adresses IP de serveur et d'autres renseignements. Si (a) les volumes de transactions ou l'utilisation des ressources dépassent, pendant trois (3) mois au cours des douze (12) derniers mois, les volumes de transactions ou la capacité attribués par la licence, respectivement, ou si (b) une autre utilisation non autorisée du Logiciel est découverte, cela sera considéré comme une violation substantielle du présent Contrat. Vous acceptez de ne pas bloquer, électroniquement ou autrement, la transmission des données requises pour la surveillance de la conformité au présent Contrat. Tout blocage des données requises pour la conformité peut entraîner la résiliation immédiate du présent Contrat.

2.9 Vos obligations. Vous pouvez permettre l'accès au Logiciel pour utilisation par les Parties autorisées uniquement pour vos besoins commerciaux internes et ceux de vos Sociétés affiliées, conformément aux modalités du présent Contrat et à la Documentation, et non au bénéfice de tiers.

Vous êtes responsable de toute utilisation du Logiciel par la Partie autorisée et de la conformité au présent Contrat. Vous devez : (a) assumer l'entière responsabilité de l'évaluation et de la sélection et des résultats obtenus grâce au Logiciel, (b) vous conformer à toutes les règles et réglementations relatives au Logiciel dans la Documentation ou qui vous sont envoyées par courriel ou par d'autres moyens électroniques, tels qu'ils peuvent être modifiés à l'occasion; (c) être responsable de toutes les communications électroniques, y compris celles qui contiennent des renseignements commerciaux, l'enregistrement de compte, des informations financières et toutes les autres données de quelque nature que ce soit contenues dans les courriels ou autrement saisies électroniquement par le biais du Logiciel et (d) faire des efforts commercialement raisonnables pour empêcher l'accès non autorisé au Logiciel ou son utilisation non autorisée, aviser Acumatica rapidement de tout accès ou utilisation non autorisée et coopérer avec Acumatica pour identifier et prévenir toute utilisation, copie, ou divulgation non autorisée du Logiciel, de la documentation ou de toute partie du Logiciel ou de la Documentation. Vous ne devez pas : (i) utiliser le Logiciel d'une manière qui contrevient à la Loi ou susceptible de nuire à Acumatica, à ses Sociétés affiliées, à ses prestataires de services, à ses concédants de licence, à ses fournisseurs et/ou à ses clients; (ii) au moyen du Logiciel, envoyer ou stocker du matériel contrefait, obscène, menaçant ou autrement illégal ou délictueux, y compris du matériel qui viole des droits à la vie privée; (iii) envoyer ou stocker du Code malveillant sur le Logiciel; (iv) entraver ou perturber la performance du Logiciel ou des données qui y sont liées; (v) tenter de violer la sécurité du Logiciel; (vi) effectuer, ou engager un tiers pour effectuer, des tests de pénétration authentifiée ou non authentifiée, des évaluations de vulnérabilité ou d'autres évaluations de sécurité sur le Logiciel ou (vii) tenter d'accéder au Logiciel ou à ses systèmes ou réseaux connexes d'une manière non prévue dans le présent Contrat ou dans la Documentation.

2.10 Programme Acumatica Labs. Si Acumatica met à votre disposition certaines fonctionnalités, dont certaines parties du Logiciel, du fait que vous participez au Programme Acumatica Labs (les « Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs »), sous réserve de votre respect des modalités du Contrat, Acumatica vous accorde le droit d'utiliser les Fonctionnalité du Programme Acumatica Labs uniquement aux fins expressément autorisées par Acumatica et sous réserve des éventuelles autres restrictions établies à la seule discrétion d'Acumatica. Acumatica, à sa seule discrétion, peut interrompre ou résilier les Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs à tout moment. Les Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs sont fournies « en l'état » sans aucune garantie expresse ou implicite, et notamment sans garantie implicite de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les Fonctionnalités du Programme Acumatica Labs peuvent ne pas fonctionner correctement, ne pas être prises en charge par l'assistance d'Acumatica, ne pas être publiées dans le cadre d'une version officielle d'Acumatica et ne pas fonctionner de la même façon que les fonctionnalités éventuellement publiées. Les sections 2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1 et 7 du Contrat ne s'appliquent pas.

3. Propriété intellectuelle et confidentialité

3.1 Propriété et réservation des droits sur la propriété intellectuelle d'Acumatica. Acumatica et ses concédants de licence détiennent tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Propriété intellectuelle d'Acumatica. Sous réserve des droits limités expressément accordés en vertu des présentes, Acumatica se réserve tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Propriété intellectuelle d'Acumatica. Aucun droit ne vous est accordé en vertu du présent Contrat autre que celui expressément énoncé dans le Contrat.

3.2 Vos Contributions. Acumatica doit disposer d'une licence libre de redevances, mondiale, transférable, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, irrévocable et perpétuelle pour utiliser ou intégrer au Logiciel l'une quelconque de vos Contributions. Acumatica n'aura aucune obligation d'ajouter Vos contributions au Logiciel. Vous n'aurez aucune obligation de fournir Vos contributions.

3.3 Confidentialité. Aucune des parties ne doit divulguer ou utiliser des Renseignements confidentiels de l'autre partie, sauf dans la mesure raisonnablement nécessaire pour s'acquitter de ses obligations ou exercer ses droits en vertu du présent Contrat. Chaque partie s'engage à protéger les Renseignements confidentiels de l'autre partie de la même manière qu'elle protège ses propres Renseignements confidentiels de même nature, mais en aucun cas en utilisant une norme de diligence inférieure à une norme raisonnable. Aucune divulgation de Renseignements confidentiels ne sera interprétée comme accordant (a) une licence sur ces Renseignements confidentiels, y compris tout droit de propriété intellectuelle et sauf pour toute licence limitée expressément énoncée dans le présent Contrat ou (b) tout droit de propriété sur ces Renseignements confidentiels. La divulgation, par une des parties, de Renseignements confidentiels de l'autre partie, dans la mesure où elle est requise par la loi, ne doit pas être réputée une violation du présent Contrat, à condition que la partie ainsi contrainte fournisse rapidement à l'autre partie un préavis de cette divulgation obligatoire (dans la mesure permise par la loi) et fournisse une assistance raisonnable, aux frais de l'autre partie, si l'autre partie souhaite contester la divulgation.

3.4 Recours. Si une partie viole (ou menace de violer) les conditions de la section 3, l'autre partie a le droit, en plus de tout autre recours disponible, de demander une mesure injonctive pour interdire de tels actes, les parties reconnaissant que tout autre recours disponible est inadéquat.

4. Frais

4.1 Les frais de licence (les « *Frais* ») pour le Logiciel dans le cas d'une Licence perpétuelle, ou pour la durée initiale dans le cas d'une Licence d'abonnement, sont dus et payables à votre Partenaire Acumatica autorisé ou à Acumatica, comme indiqué dans votre Bon de commande Acumatica. Tout montant non payé dans les trente (30) jours suivant la date d'échéance est assujéti à des frais d'intérêts payables sur demande et équivalents à 1,5 % par mois ou le montant maximal d'intérêts autorisé en vertu de la loi applicable, selon le moindre de ces deux montants. Sauf disposition contraire expresse dans votre Bon de commande Acumatica ou dans le Guide sur l'attribution de licence, dans le cas d'une Licence d'abonnement, les Frais pour les durées additionnelles doivent être fondés sur le prix courant alors en vigueur pour la Licence d'abonnement que vous avez achetée. Sauf disposition contraire expresse dans le présent Contrat, Acumatica ne rembourse pas les Frais. Si le Bon de commande Acumatica a été modifié conformément aux conditions applicables, entraînant une diminution des frais que vous devez payer, toute remise qui vous avait été accordée précédemment ne s'appliquera plus. Si la modification entraîne une augmentation des frais que vous devez payer, le montant actuel de votre remise (plutôt que le pourcentage de remise) sera appliqué au prorata pour la durée restante.

4.2 Acumatica se réserve le droit de vous facturer tout excédent découlant de votre utilisation, sur préavis.

5. Durée et résiliation.

5.1 Durée des Licences perpétuelles seulement. La durée de votre Licence perpétuelle

commence à la date indiquée dans votre Bon de commande Acumatica. Le présent Contrat doit demeurer en vigueur jusqu'à sa résiliation de la manière prévue à la section 5.3.

5.2 Durée des Licences d'abonnement seulement. La durée initiale de votre Licence d'abonnement commence comme indiqué dans votre Bon de commande Acumatica. La durée initiale du présent Contrat pour votre Licence d'abonnement est d'un (1) an, sauf indication contraire dans votre Bon de commande Acumatica. Votre Licence d'abonnement sera automatiquement renouvelée pour une durée supplémentaire d'un (1) an à la fin de la durée alors en vigueur, sauf indication contraire dans votre Bon de commande Acumatica. Le présent Contrat prendra fin à l'expiration de tous vos Bons de commande Acumatica. Acumatica n'est pas responsable des dommages ou des coûts engagés en lien avec l'expiration des licences du Logiciel.

5.3 Résiliation. L'une ou l'autre des parties peut résilier le présent Contrat : (a) moyennant un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie d'une violation substantielle par l'autre partie, si cette violation n'est pas corrigée à l'expiration de cette période de préavis de 30 jours ou (b) immédiatement, si l'autre partie fait l'objet d'une requête en faillite ou de toute autre procédure relative à l'insolvabilité, à la mise sous séquestre, à la liquidation ou à la cession au profit des créanciers. Acumatica peut résilier le présent Contrat moyennant un préavis écrit de quinze (15) jours si vous ne payez pas les Frais et que vous ne corrigez pas ce manquement dans le délai de préavis de 15 jours. Dans le cas d'une Licence d'abonnement, en cas de résiliation de votre part conformément à la présente section, Acumatica doit vous rembourser tous les Frais payés d'avance et reçus par Acumatica pour votre Licence d'abonnement pour le reste de la durée après la date d'entrée en vigueur de la résiliation. Si vous résiliez une Licence perpétuelle conformément à la présente section, Acumatica vous remboursera tous les frais payés d'avance et reçus par Acumatica pour votre Plan d'entretien du Logiciel au titre de la période restant après la date d'entrée en vigueur de la résiliation.

5.4 Effet de la résiliation. Advenant la résiliation du présent Contrat, vous devez, à la date de cette résiliation, cesser immédiatement d'utiliser le Logiciel, la Documentation et les Renseignements confidentiels d'Acumatica, et soit (a) retourner le Logiciel, la Documentation, toutes les copies de ceux-ci et toutes les Clés de licence que vous avez obtenues à Acumatica, soit (b) détruire tous ces éléments et fournir une vérification écrite de cette destruction à Acumatica. La résiliation, pour quelque raison que ce soit, ne vous libère pas de l'obligation de payer les Frais cumulés ou dus et payables à Acumatica avant la date d'entrée en vigueur de la résiliation.

6. Recours, indemnisation

6.1 Indemnisation par Acumatica.

6.1.1. Infraction; limitation. Acumatica vous indemniserà à ses frais pour toute réclamation faite par un tiers non affilié alléguant que le Logiciel enfreint un de ses brevets, droits d'auteur ou marques de commerce, ou détourne un de ses secrets commerciaux (une « Réclamation en contrefaçon »), à condition (a) que vous avisiez Acumatica, par écrit, au plus tard 20 jours après avoir été informé de la Réclamation en contrefaçon,

(b) que vous laissiez à Acumatica le contrôle exclusif de la défense et de toute négociation de règlement, et (c) que vous coopériez avec Acumatica dans le cadre de sa défense ou de son règlement de la Réclamation en contrefaçon. L'obligation d'indemnisation d'Acumatica ne s'appliquera pas dans la mesure où la Réclamation en contrefaçon est basée sur (v) votre utilisation du Logiciel

après qu'Acumatica vous ait avisé de cesser d'utiliser le Logiciel en raison d'une telle réclamation; (w) votre combinaison du Logiciel avec un produit, des données ou un processus commercial autres que ceux d'Acumatica, y compris des modules complémentaires ou des programmes de tiers; (x) les dommages attribuables à la valeur de l'utilisation d'un produit, de données ou d'un processus commercial autre que ceux d'Acumatica, (y) votre altération ou modification du Logiciel, y compris toute modification par des tiers ou (z) votre utilisation du Logiciel d'une manière qui contrevient au présent Contrat. Vous acceptez de rembourser à Acumatica la totalité des coûts ou dommages découlant de ces actions.

6.1.2 Recours en cas de violation. Si Acumatica reçoit des renseignements concernant une Réclamation en contrefaçon, Acumatica pourra, à ses frais et sans être tenue de le faire, soit (a) vous procurer le droit de continuer à utiliser le Logiciel, ou (b) modifier le Logiciel ou le remplacer par un équivalent fonctionnel afin de le rendre légal, auquel cas vous cesserez immédiatement d'utiliser le Logiciel supposément contrefait. Si, à la suite d'une Réclamation en contrefaçon, votre utilisation du Logiciel est interdite par un tribunal compétent, Acumatica pourra, à sa discrétion, (w) acquérir le droit de poursuivre son utilisation, (x) le remplacer par un équivalent fonctionnel, (y) le modifier pour le rendre légal, ou (z) vous rembourser les Frais acquittés et résilier le Contrat.

6.1.3 Recours exclusif. La présente section 6.1 constitue votre seul recours en cas de Réclamation en contrefaçon.

6.2. Indemnisation par vous. Vous devez, à vos frais, indemniser Acumatica et ses filiales et Sociétés affiliées et leurs dirigeants, administrateurs et employés, pour l'ensemble des réclamations, actions, responsabilités, pertes, dommages, jugements, subventions, coûts et dépenses, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, fait par un tiers non affilié et découlant de toute utilisation du Logiciel par vous, vos Sociétés affiliées, toute autre partie vous concernant, ou toute partie agissant sur votre autorisation d'une manière qui n'est pas expressément autorisée par le présent Contrat.

7. Garanties limitées; avis de non-responsabilité

7.1 Garanties limitées. Acumatica vous garantit que : (a) le Logiciel fonctionnera à tous égards importants comme indiqué dans la Documentation, étant entendu que les éventuels problèmes causés par vos actions ou votre défaut d'agir, ou causés par des logiciels ou du matériel non fournis par Acumatica, sont exclus de ladite garantie; et que (b) le Logiciel est et sera exempt de code malveillant (logiciel conçu pour infiltrer ou endommager intentionnellement un système informatique sans le consentement de son propriétaire) et de maliciel (logiciel destiné à entraver le fonctionnement de l'ordinateur, à recueillir des données sensibles ou à accéder aux systèmes informatiques, ce qui inclut notamment les virus, les vers, les chevaux de Troie, les programmes malveillants furtifs, les logiciels espions et les logiciels publicitaires), étant entendu que la garantie limitée mentionnée au point (b) ne s'applique pas à vos fichiers multimédias, à vos modifications ou personnalisations, à vos entrées de données, aux Applications tierces ou aux personnalisations externes. Cette garantie limitée couvre le Logiciel pour une période de six (6) mois après que vous l'avez acquis. Si vous recevez des Mises à jour, cette garantie limitée couvre la Mise à jour pendant trente (30) jours ou le reste de la période de garantie initiale de 6 mois, selon la période la plus longue. Aucun conseil ou renseignement fourni par Acumatica ne saurait constituer une garantie.

7.2 Exclusions des garanties limitées. La garantie limitée énoncée à la section 7.1 ne s'applique pas si : (i) vous omettez d'aviser Acumatica d'une réclamation de garantie dans les soixante (60) jours suivant la première occurrence du problème sur lequel la réclamation est basée; (ii) vous omettez de

mettre à niveau vers une Version prise en charge, (iii) vous ne respectez pas les recommandations de capacité du Guide sur l'attribution de licence ou (iv) la réclamation de garantie est le résultat d'une Application tierce ou d'une personnalisation du Logiciel préparée par vous ou un tiers.

7.3 Recours exclusifs. En cas de violation de la garantie limitée de la section 7.1(a), Acumatica déploiera des efforts raisonnables, à ses frais, pour mettre à votre disposition des corrections suffisantes pour éliminer toute violation manifeste dans les trente (30) jours suivant l'avis de violation. En cas de violation de la garantie prévue à la section 7.1(b), Acumatica remédiera rapidement, à ses frais, à la violation. Si Acumatica ne fournit pas les recours décrits dans la présente section dans un délai raisonnable, qui ne sera en aucun cas inférieur à trente (30) jours après l'avis de violation, vous pouvez choisir, en tant que votre recours exclusif, de résilier le présent Contrat, de retourner le Logiciel et de recevoir un remboursement des Frais que vous avez payés pour le Logiciel.

7.4 Achat de Licence auprès de tiers. Si vous avez obtenu le Logiciel auprès d'un tiers (comme un Revendeur Acumatica autorisé), vous devez signaler les violations des garanties limitées décrites à la section 7.1 à ce tiers, et les recours décrits à la section 7.3 vous seront fournis par le tiers, et non directement par Acumatica.

7.5 Avis de non-responsabilité. Sauf disposition contraire dans la présente section 7, Acumatica décline toute garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, dans la mesure autorisée par la loi. Sans limiter ce qui précède, Acumatica décline expressément toute garantie que le Logiciel répondra à vos exigences ou que le fonctionnement du Logiciel sera ininterrompu ou sans erreur. Vous assumez la responsabilité de choisir le Logiciel pour obtenir les résultats escomptés et les résultats obtenus grâce à votre utilisation du Logiciel.

8. Limitation des dommages et de la responsabilité

8.1 Limitation des dommages. À l'exception d'une violation de la section 3, en aucun cas l'une ou l'autre des parties n'est responsable envers l'autre ou toute autre partie de tout dommage indirect, accessoire, consécutif, spécial, exemplaire ou punitif ou de toute perte de profits, même si elle est informée de la possibilité de tels dommages.

8.2 Limitation de responsabilité. À l'exception des obligations d'indemnisation d'Acumatica en vertu de la section 6, la responsabilité cumulative d'Acumatica envers vous, vos Sociétés affiliées ou toute autre partie pour toute perte ou tout dommage résultant de toute réclamation, demande, ou les actions découlant du présent Contrat ou s'y rapportant seront limitées (i) dans le cas d'une Licence perpétuelle, aux Frais reçus par Acumatica pour le Logiciel au prorata sur une période de cinq (5) ans à compter de la date à laquelle votre Licence perpétuelle est entrée en vigueur aux termes de la section 5.1 ou (ii) dans le cas d'une Licence d'abonnement aux Frais reçus par Acumatica au cours des douze (12) derniers mois. Cette limitation s'applique à toutes les causes d'action ou réclamations globales, notamment en cas de violation de contrat, de violation de garantie, d'indemnisation, de négligence, de responsabilité stricte, de fausse déclaration et autres délits.

8.3 Application des limitations. Toutes les limitations de responsabilité, de dommages et de réclamations sont destinées à s'appliquer indépendamment du fait que d'autres dispositions du Contrat aient été violées ou qu'elles se soient avérées inefficaces.

8.4 Aucune déclaration ou garantie de tiers. Aucun tiers n'est autorisé par Acumatica à vous

faire une déclaration ou à vous donner une garantie concernant le Logiciel.

9. Applications tierces.

9.1 Aucune garantie sur les Applications tierces. Acumatica ne garantit aucune Application tierce, peu importe la personne auprès de laquelle vous pouvez acheter l'Application ou la licence relative à son utilisation.

9.2 Utilisation d'une Application tierce. Tout accord d'utilisation par vous d'une Application tierce est uniquement conclu entre vous et le fournisseur tiers concerné.

9.3 Aucune obligation quant à l'Application tierce. Acumatica n'est pas responsable de tout aspect d'une Application tierce que vous pouvez acheter, pour laquelle vous pouvez obtenir une licence ou un abonnement ou à laquelle vous pouvez vous connecter par l'intermédiaire du Logiciel, ou de toute interopérabilité ou autre information liée à ce qui précède. Acumatica n'est pas responsable de tout échange de données ou autre interaction entre vous et un fournisseur tiers de l'Application tierce. Un tel échange ou une telle interaction est uniquement entre vous et ce fournisseur tiers et est assujéti à la politique de confidentialité distincte ou à d'autres conditions régissant votre accès à l'Application tierce ou votre utilisation de l'Application tierce. Acumatica n'est pas responsable de toute divulgation, modification, corruption ou suppression de vos données résultant d'un tel accès à une Application tierce.

9.4 Plaid Financial Ltd. Lorsqu'elle fournit aux clients du Royaume-Uni l'accès à des flux bancaires, Acumatica agit à titre d'agent de Plaid Financial Ltd., une institution de paiement autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority en vertu du Payment Services Regulations de 2017 (numéro de référence : 804718). Plaid fournit aux clients d'Acumatica des services d'information de compte réglementés par l'intermédiaire d'Acumatica en tant qu'agent.

10. Généralités

10.1 Produits et services supplémentaires. Vous reconnaissez que les autres accords disponibles à www.acumatica.com/agreements doivent s'appliquer si d'autres produits ou services Acumatica sont commandés ou activés. Ces autres accords ne s'appliquent pas à votre Licence perpétuelle ou à votre Licence d'abonnement couverte par le Contrat.

10.2 Loi applicable et choix du forum. Le présent Contrat doit être régi et interprété conformément aux lois de l'État de Washington, sans égard à ses règles de conflit de lois. Toute réclamation ou tout litige découlant du présent Contrat doit être réglé par les tribunaux fédéraux ou d'État situés dans l'État de Washington. Dans la mesure maximale permise par la loi, vous consentez par la présente à la compétence et au lieu de ces tribunaux et renoncez à toute objection quant à la compétence ou au lieu de ces tribunaux. Vous et Acumatica convenez que la Uniform Computer Information Transactions Act (loi sur l'uniformité des transactions relatives aux technologies de l'information ou UCITA) adoptée dans tout État dans lequel le présent Contrat peut être exécuté, ne s'applique pas au présent Contrat. Chaque Partie renonce à tout droit à un procès devant jury en lien avec toute action ou tout litige découlant de quelque manière que ce soit du présent Contrat. Vous convenez que, peu importe toute loi ou tout texte législatif contraire, toute réclamation ou cause d'action découlant de l'utilisation du Service ou du présent Contrat doit être déposée dans un délai d'un (1) an après la naissance de ladite réclamation ou cause d'action, sous peine d'être définitivement prescrite.

10.3 Intégralité du Contrat. Le présent Contrat, y compris toutes les annexes, et votre Bon de commande Acumatica, constitue l'intégralité de l'entente entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes. Le présent Contrat remplace toutes les ententes, propositions et déclarations antérieures et contemporaines, écrites ou verbales, concernant son objet.

10.4 Divisibilité. Si une condition ou une disposition du présent Contrat est déclarée nulle ou inapplicable dans une situation particulière par une quelconque autorité judiciaire ou administrative, la présente déclaration ne doit pas avoir d'incidence sur la validité de l'applicabilité des autres conditions et dispositions du présent Contrat ou la validité ou l'applicabilité de la condition ou disposition concernée dans toute autre situation.

10.5 Survie. Les sections 3, 6, 7, 8 et 10 du présent Contrat et la section 5.4 doivent survivre à la résiliation du présent Contrat, quelle que soit la cause de la résiliation, et demeurer valides et contraignantes indéfiniment.

10.6 En-têtes. Les titres des sections et sous-sections contenus dans le présent Contrat sont intégrés à titre de référence uniquement et n'ont aucune incidence sur le sens ou l'interprétation du Contrat.

10.7 Aucune renonciation. Le fait que l'une des parties omette d'appliquer ses droits en vertu du Contrat ou de prendre des mesures contre l'autre partie en cas de violation du Contrat ne saurait être considéré comme une renonciation par ladite partie à l'application ultérieure desdits droits ou aux actions en cas de violations subséquentes.

10.8 Droit d'utiliser le nom et le logo. À moins que vous ne fournissiez à Acumatica un avis écrit à l'effet contraire, vous donnez à Acumatica le droit d'utiliser votre nom en caractères d'imprimerie et logo, en ligne et dans d'autres documents de publicité et de marketing multimédias dans le but de divulguer que vous êtes un client d'Acumatica.

10.9 Modification. Acumatica se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier le présent Contrat à l'occasion pour se conformer à la version la plus récente du Contrat de licence d'utilisateur final d'Acumatica. Toute modification entre en vigueur soixante (60) jours après la publication de la version la plus récente du Contrat de licence d'utilisateur final d'Acumatica à l'adresse <http://www.acumatica.com/agreements>. Il vous incombe de consulter régulièrement les conditions générales du Contrat de licence d'utilisateur final d'Acumatica. Le fait que vous continuez à utiliser le Logiciel 60 jours après la publication de la version la plus récente du Contrat de licence d'utilisateur final d'Acumatica sur www.acumatica.com/agreements sera réputé constituer de manière irréfugable votre acceptation du Contrat modifié. Si vous n'acceptez pas les modalités du Contrat modifié, votre seul recours est de résilier ce Contrat.

10.10 Taxes. Vous devez, en plus des frais requis en vertu du Contrat, payer toutes les taxes de vente, d'utilisation, de transfert ou autres taxes applicables et tous les droits, qu'ils soient nationaux, d'État ou locaux, quelle que soit leur désignation, qui sont prélevés ou imposés en raison de la transaction envisagée en vertu du Contrat, à l'exclusion des impôts sur le revenu représentés par les bénéfiques nets de l'Acumatica. Vous rembourserez à Acumatica le montant de ces taxes ou droits payés ou engagés directement par Acumatica à la suite de cette transaction.

10.11 Cession des droits. Vous ne pouvez pas concéder en sous-licence, louer ou céder vos droits sur le Logiciel, la Documentation ou les Clés de licence, tel qu'accordés par le présent Contrat, à un tiers (autre qu'une Société affiliée) ou avec un tiers, sans le consentement écrit préalable d'Acumatica. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez céder vos droits dans le présent Contrat et le Logiciel sans

ce consentement dans le cas d'une vente de la quasi-totalité de vos actifs ou de vos participations, ou dans le cas d'une fusion, d'un changement de contrôle ou transaction similaire, à condition que (i) le cessionnaire accepte par écrit d'être lié par les modalités du Contrat, (ii) vous n'êtes pas en violation importante ou en défaut en vertu du Contrat et (iii) vous acceptez de demeurer responsable de toute violation du Contrat par le cessionnaire. Toute tentative par une Partie de céder ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat d'une manière autre que celle qui est autorisée aux termes de la présente section est nulle et sans effet. Sous réserve de ce qui précède, le présent Contrat lie les Parties, leurs successeurs et ayants droit autorisés respectifs et s'applique à leur bénéfice.

10.12 Avis. Toutes les notifications prévues dans le cadre du présent Contrat doivent être faites par écrit et sont réputées avoir été données : (i) lors de leur remise en mains propres; (ii) le troisième jour ouvrable suivant leur envoi par courrier prioritaire; ou (iii) si elles sont envoyées par courrier électronique, dès leur réception, à condition que ce courrier électronique ait été envoyé pendant les heures normales de bureau du destinataire; dans le cas contraire, elles sont réputées avoir été reçues le jour ouvrable suivant pour le destinataire. Les avis à l'Acumatica doivent être adressés à l'attention de : Legal Department, Acumatica, Inc. Les avis à vous doivent être adressés à votre personne-ressource ainsi identifiée à Acumatica. Chaque Partie peut modifier son destinataire des avis en informant l'autre Partie conformément aux modalités du présent Contrat.

10.13 Force majeure. À l'exception de vos obligations de paiement, aucune des Parties ne doit être responsable de tout défaut ou retard d'exécution en vertu du présent Contrat pour des causes indépendantes de la volonté raisonnable de cette Partie et se produisant sans faute ou négligence de cette Partie, y compris en ce qui a trait aux catastrophes naturelles, aux actes gouvernementaux, aux inondations, incendies, troubles civils, actes terroristes, grèves ou autres problèmes de travail (autres que ceux impliquant Acumatica ou vous, respectivement). Les dates auxquelles les obligations d'exécution sont censées être respectées seront prorogées d'une durée égale au temps perdu en raison du retard ainsi occasionné.

11. Réglementation des exportations

Chaque partie doit se conformer aux lois et règlements d'exportation des États-Unis et d'autres territoires, applicables à l'octroi de la licence du Logiciel et à son utilisation. Sans limiter la généralité de ce qui précède, notez que vous ne devez pas mettre le Logiciel à la disposition d'une personne ou d'une entité, ou l'utiliser au bénéfice d'une personne ou d'une entité qui : (i) est située dans un pays soumis à un embargo ou à des sanctions par le gouvernement américain (ce qui inclut notamment la Fédération de Russie); (ii) figure sur une liste de parties frappées d'interdiction ou de restrictions établie par le gouvernement américain, ou (iii) se livre à des activités directement ou indirectement liées à la prolifération d'armes de destruction massive.

12. Droits restreints du gouvernement des États-Unis

Le Logiciel et la Documentation sont fournis avec des Droits restreints. Son utilisation, sa duplication ou sa divulgation par le gouvernement sont assujetties aux restrictions énoncées à l'alinéa (c)(f)(ii) de la clause sur les Droits sur les données techniques et les logiciels du DFARS 252.227-7013 ou aux alinéas (b) (1) et (2) des Droits restreints relatifs aux Logiciels informatiques commerciaux stipulés dans la règle 48 C.F.R. S:52.227-19, selon le cas.